

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 017-26

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, le *Règlement 017-26 Modifiant le Règlement 005-26 Relatif à la vitesse*.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 15 juillet 2026

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière